



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

S²LO

ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 19 septembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32
31 à la délibération 37
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

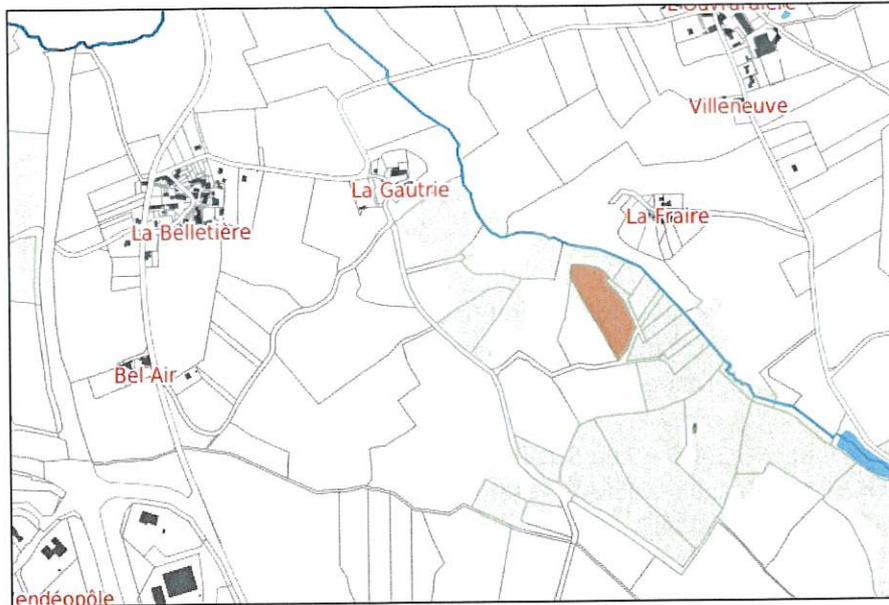
19.CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE SISE LA GAUTRIE AU PROFIT DE M. ET MME VINCENT LECOMTE

M. et Mme Vincent LECOMTE occupent à titre gracieux une parcelle communale sise la Gautrie sur laquelle est installé un rucher dans le cadre d'une convention d'occupation en date du 24 mai 2019.

Ces derniers ont récemment sollicité la collectivité pour acquérir cette parcelle cadastrée section XA numéro 252 d'une contenance globale de 11 980 m².

La ville n'ayant aucun usage de cette parcelle, il est proposé d'accepter la vente de ce terrain au profit des occupants au prix de 2 700 €, tenant compte de l'avis des domaines, en sus les frais d'acte à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu l'avis du service des Domaines du 24 avril 2023 ci-annexé,

Vu l'accord de M. et Mme LECOMTE en date du 10 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 12 septembre 2023,

Vu le rapport de Steven BARTHELEMY,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à M. et Mme Vincent LECOMTE la parcelle cadastrée section XA numéro 252 sise la Gauthrie d'une contenance globale de 11 980 m² au prix de 2 700 €, en sus les frais de notaire à la charge des acquéreurs,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Lilian BOSSARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023
Publié électroniquement le : 29 SEP. 2023